En effet, il continua sa protection à Isaac, son fils, et à Jacob, son petit-fils. Ils furent ses imitateurs, attachés comme lui à la croyance ancienne, à l'ancienne manière de vie qui étoit la vie pastorale, à l'ancien gouvernement du genre humain où chaque père de famille étoit prince dans sa maison. Ainsi dans les changements qui s'introduisoient tous les jours parmi les hommes, la sainte antiquité revivoit dans la religion et dans la conduite d'Abraham et de ses enfants.

Aussi Dieu réitéra-t-il à Isaac et à Jacob les mêmes promesses qu'il avoit faites à Abraham[1]; et comme il s'était appelé le Dieu d'Abraham, il prit encore le nom de Dieu d'Isaac, et de Dieu de Jacob.

Sous sa protection ces trois grands hommes commencèrent à demeurer dans la terre de Chanaan, mais comme des étrangers et sans y posséder *un pied de terre*[2], jusqu'à ce que la famine attira Jacob en Égypte, où ses enfants multipliés devinrent bientôt un grand peuple, comme Dieu l'avoit promis.

Au reste, quoique ce peuple, que Dieu faisoit naître dans son alliance, dût s'étendre par la génération, et que la bénédiction dût suivre le sang, ce grand Dieu ne laissa pas d'y marquer l'élection de sa grâce. Car, après avoir choisi Abraham du milieu des nations, parmi les enfants d'Abraham il choisit Isaac, et des deux jumeaux d'Isaac il choisit Jacob, à qui il donna le nom d'Israël.

La préférence de Jacob fut marquée par la solennelle bénédiction qu'il reçut d'Isaac, par surprise en apparence, mais en effet par une expresse disposition de la sagesse divine. Cette action prophétique et mystérieuse avoit été préparée par un oracle dès le temps que Rébecca, mère d'Ésaü et de Jacob, les portoit tous deux dans son sein. Car cette pieuse femme, troublée du combat qu'elle sentoit entre ses enfants dans ses entrailles, consulta Dieu, de qui elle reçut cette réponse : « Vous portez deux peuples dans votre sein, l'aîné sera assujetti au plus « jeune. » En exécution de cet oracle, Jacob avait reçu de son frère la cession de son droit d'aînesse, confirmée par serment[3]; et Isaac en le bé-

[1] *Gen.*, XXV, 11 ; XVI, 4 ; XXVIII, 14. — [2] *Act.*, VII, 5. — [3] *Gen.*, XXV, 22, 23, 32.

nissant ne fit que le mettre en possession de ce droit, que le ciel lui-même lui avoit donné. La préférence des Israélites, enfants de Jacob, sur les Iduméens, enfants d'Ésaü, est prédite par cette action, qui marque aussi la préférence future des Gentils, nouvellement appelés à l'alliance par Jésus-Christ, au-dessus de l'ancien peuple.

Jacob eut douze enfants, qui furent les douze patriarches, auteurs des douze tribus. Tous devoient entrer dans l'alliance : mais Juda fut choisi parmi tous ses frères pour être le père des rois du peuple saint, et le père du Messie tant promis à ses ancêtres.

Le temps devoit venir que, dix tribus étant retranchées du peuple de Dieu pour leur infidélité, la postérité d'Abraham ne conserveroit son ancienne bénédiction, c'est-à-dire la religion, la terre de Chanaan, et l'espérance du Messie, qu'en la seule tribu de Juda, qui devoit donner le nom au reste des Israélites qu'on appela Juifs, et à tout le pays qu'on nomma Judée.

Ainsi l'élection divine paroît toujours même dans ce peuple charnel, qui devoit se conserver par la propagation ordinaire.

Jacob vit en esprit le secret de cette élection[1]. Comme il étoit prêt à expirer, et que ses enfants, autour de son lit, demandoient la bénédiction d'un si bon père, Dieu lui découvrit l'état des douze tribus quand elles seroient dans la Terre promise : il l'expliqua en peu de paroles, et ce peu de paroles renferment des mystères innombrables.

Quoique tout ce qu'il dit des frères de Juda soit exprimé avec une magnificence extraordinaire et ressente un homme transporté hors de lui-même par l'esprit de Dieu ; quand il vient à Juda, il s'élève encore plus haut. « Juda, dit-il[2], tes frères te loueront ; ta main sera sur le col « de tes ennemis ; les enfants de ton père se prosterneront devant toi. « Juda est un jeune lion. Mon fils, tu es allé au butin ; tu t'es reposé « comme un lion et comme une lionne. Qui osera le réveiller ? Le « sceptre (c'est-à-dire l'autorité) ne sortira point de Juda, et on verra « toujours des capitaines et des magistrats, ou des juges nés de sa race,

[1] *Gen.* XLIX. — *Ibid.*, XLIX, 8.

« jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente « des peuples ; » ou comme porte une autre leçon qui peut-être n'est pas moins ancienne, et qui au fond ne diffère pas de celle-ci, « jusqu'à « ce que vienne celui à qui les choses sont réservées, » et le reste comme nous venons de le rapporter.

La suite de la prophétie regarde à la lettre la contrée que la tribu de Juda devoit occuper dans la Terre Sainte. Mais les dernières paroles que nous avons vues, en quelque façon qu'on les veuille prendre, ne signifient autre chose que celui qui devoit être l'envoyé de Dieu, le ministre et l'interprète de ses volontés, l'accomplissement de ses promesses, et le roi du nouveau peuple, c'est-à-dire le Messie ou l'Oint du Seigneur.

Jacob n'en parle expressément qu'au seul Juda, dont ce Messie devoit naître : il comprend dans la destinée de Juda seul la destinée de toute la nation qui, après sa dispersion, devoit voir les restes des autres tribus réunis sous les étendards de Juda.

Tous les termes de la prophétie sont clairs : il n'y a que le mot de sceptre que l'usage de notre langue nous pourroit faire prendre pour la seule royauté ; au lieu que, dans la langue sainte, il signifie, en général, la puissance, l'autorité, la magistrature. Cet usage du mot de sceptre se trouve à toutes les pages de l'Écriture : il paroît même manifestement dans la prophétie de Jacob, et le patriarche veut dire qu'aux jours du Messie toute autorité cessera dans la maison de Juda ; ce qui emporte la ruine totale d'un État.

Ainsi les temps du Messie sont marqués ici par un double changement. Par le premier, le royaume de Juda et du peuple juif est menacé de sa dernière ruine. Par le second, il doit s'élever un nouveau royaume, non pas d'un seul peuple, mais de tous les peuples, dont le Messie doit être le chef et l'espérance.

Dans le style de l'Écriture, le peuple juif est appelé en nombre singulier, et par excellence, *le peuple*, ou *le peuple de Dieu*[1] ; et quand on

[1] *Is.*, LXV, etc. ; *Rom.*, X, 21.

nissant ne fit que le mettre en possession de ce droit, que le ciel lui-même lui avoit donné. La préférence des Israélites, enfants de Jacob, sur les Iduméens, enfants d'Ésaü, est prédite par cette action, qui marque aussi la préférence future des Gentils, nouvellement appelés à l'alliance par Jésus-Christ, au-dessus de l'ancien peuple.

Jacob eut douze enfants, qui furent les douze patriarches, auteurs des douze tribus. Tous devoient entrer dans l'alliance : mais Juda fut choisi parmi tous ses frères pour être le père des rois du peuple saint, et le père du Messie tant promis à ses ancêtres.

Le temps devoit venir que, dix tribus étant retranchées du peuple de Dieu pour leur infidélité, la postérité d'Abraham ne conserveroit son ancienne bénédiction, c'est-à-dire la religion, la terre de Chanaan, et l'espérance du Messie, qu'en la seule tribu de Juda, qui devoit donner le nom au reste des Israélites qu'on appela Juifs, et à tout le pays qu'on nomma Judée.

Ainsi l'élection divine paroît toujours même dans ce peuple charnel, qui devoit se conserver par la propagation ordinaire.

Jacob vit en esprit le secret de cette élection[1]. Comme il étoit prêt à expirer, et que ses enfants, autour de son lit, demandoient la bénédiction d'un si bon père, Dieu lui découvrit l'état des douze tribus quand elles seroient dans la Terre promise : il l'expliqua en peu de paroles, et ce peu de paroles renferment des mystères innombrables.

Quoique tout ce qu'il dit des frères de Juda soit exprimé avec une magnificence extraordinaire et ressente un homme transporté hors de lui-même par l'esprit de Dieu ; quand il vient à Juda, il s'élève encore plus haut. « Juda, dit-il[2], tes frères te loueront ; ta main sera sur le col « de tes ennemis ; les enfants de ton père se prosterneront devant toi. « Juda est un jeune lion. Mon fils, tu es allé au butin ; tu t'es reposé « comme un lion et comme une lionne. Qui osera le réveiller ? Le « sceptre (c'est-à-dire l'autorité) ne sortira point de Juda, et on verra « toujours des capitaines et des magistrats, ou des juges nés de sa race,

[1] *Gen.* XLIX. — *Ibid.*, XLIX, 8.

« jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente « des peuples ; » ou comme porte une autre leçon qui peut-être n'est pas moins ancienne, et qui au fond ne diffère pas de celle-ci, « jusqu'à « ce que vienne celui à qui les choses sont réservées, » et le reste comme nous venons de le rapporter.

La suite de la prophétie regarde à la lettre la contrée que la tribu de Juda devoit occuper dans la Terre Sainte. Mais les dernières paroles que nous avons vues, en quelque façon qu'on les veuille prendre, ne signifient autre chose que celui qui devoit être l'envoyé de Dieu, le ministre et l'interprète de ses volontés, l'accomplissement de ses promesses, et le roi du nouveau peuple, c'est-à-dire le Messie ou l'Oint du Seigneur.

Jacob n'en parle expressément qu'au seul Juda, dont ce Messie devoit naître : il comprend dans la destinée de Juda seul la destinée de toute la nation qui, après sa dispersion, devoit voir les restes des autres tribus réunis sous les étendards de Juda.

Tous les termes de la prophétie sont clairs : il n'y a que le mot de sceptre que l'usage de notre langue nous pourroit faire prendre pour la seule royauté ; au lieu que, dans la langue sainte, il signifie, en général, la puissance, l'autorité, la magistrature. Cet usage du mot de sceptre se trouve à toutes les pages de l'Écriture : il paroît même manifestement dans la prophétie de Jacob, et le patriarche veut dire qu'aux jours du Messie toute autorité cessera dans la maison de Juda ; ce qui emporte la ruine totale d'un État.

Ainsi les temps du Messie sont marqués ici par un double changement. Par le premier, le royaume de Juda et du peuple juif est menacé de sa dernière ruine. Par le second, il doit s'élever un nouveau royaume, non pas d'un seul peuple, mais de tous les peuples, dont le Messie doit être le chef et l'espérance.

Dans le style de l'Écriture, le peuple juif est appelé en nombre singulier, et par excellence, *le peuple*, ou *le peuple de Dieu*[1] ; et quand on

[1] *Is.*, LXV, etc. ; *Rom.*, X, 21.

trouve *les peuples*[1], ceux qui sont exercés dans les Écritures entendent les autres peuples, qu'on voit aussi promis au Messie dans la prophétie de Jacob.

Cette grande prophétie comprend en peu de paroles toute l'histoire du peuple juif et du Christ qui lui est promis. Elle marque toute la suite du peuple de Dieu, et l'effet en dure encore.

Aussi ne prétends-je pas vous en faire un commentaire : vous n'en aurez pas besoin, puisqu'en remarquant simplement la suite du peuple de Dieu, vous verrez le sens de l'oracle se développer de lui-même, et que les seuls événements en seront les interprètes.

[1] *Is.*, II ,23; XLIX, 6, 18; L, 4, 5, etc.

CHAPITRE III

MOISE, LA LOI ÉCRITE ET L'INTRODUCTION DU PEUPLE DANS LA TERRE PROMISE.

Après la mort de Jacob le peuple de Dieu demeura en Égypte jusques au temps de la mission de Moïse, c'est-à-dire environ deux cents ans.

Ainsi il se passa quatre cent trente ans avant que Dieu donnât à son peuple la terre qu'il lui avoit promise.

Il vouloit accoutumer ses élus à se fier à sa promesse, assurés qu'elle s'accomplit tôt ou tard, et toujours dans les temps marqués par son éternelle providence.

Les iniquités des Amorrhéens, dont il leur vouloit donner et la terre et les dépouilles, n'étoient pas encore, comme il le déclare à Abraham[1], au comble où il les attendoit pour les livrer à la dure et impitoyable vengeance qu'il vouloit exercer sur eux par les mains de son peuple élu.

Il falloit donner à ce peuple le temps de se multiplier, afin qu'il fût en état de remplir la terre qui lui étoit destinée[2], et de l'occuper par force, en exterminant ses habitants maudits de Dieu.

Il vouloit qu'ils éprouvassent en Égypte une dure et insupportable captivité, afin qu'étant délivrés par des prodiges inouïs, ils aimassent leur libérateur et célébrassent éternellement ses miséricordes.

[1] *Gen.*, XV, 16. — [2] *Ibid.*